



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil du 25 mai 2026 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroché.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, messieurs François Boisjoly, Marco Boudreault, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et monsieur Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier adjoint.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2026-05-224

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 18 h 35.

2026-05-225

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET ABOLITION DE LA SURPRIME À L'INSCRIPTION - ACTIVITÉS DE HOCKEY MINEUR ET DE PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Joannie Rochette constitue une infrastructure sportive et récréative à vocation supra locale, utilisée par des citoyens provenant de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de plusieurs municipalités ont adopté des résolutions concordantes confirmant leur volonté de travailler conjointement afin d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette, avec l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche concertée a mené à la création d'un comité intermunicipal composé des maires et des directions générales des municipalités participantes, ainsi que de sous-comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes souhaitent poser des gestes concrets démontrant leur volonté collective de préserver l'accessibilité aux activités sportives sur glace, particulièrement pour les jeunes et les familles;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal a analysé différentes options afin de favoriser la participation aux activités de hockey mineur et de patinage artistique;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal recommande, à titre de mesure transitoire pour la saison 2026-2027, le retrait de la surprime à l'inscription aux activités du hockey mineur et du patinage artistique et la mise en place d'un mécanisme de prise en charge collective par les municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie la proposition du comité intermunicipal visant à recommander à la Ville de Berthierville d'abolir la surprime à l'inscription pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique pour la saison 2026-2027, pour les personnes provenant des municipalités participantes;

QUE le conseil municipal accepte d'assumer les coûts qui étaient associés à cette surprime, selon une répartition basée sur le nombre de joueurs par municipalité inscrits pour la saison 2026-2027 à l'Association du hockey mineur et au club de patinage artistique, conformément à la recommandation du comité intermunicipal



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. André Villeneuve, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc-André Maheu, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lanoraie, une entente de services avec la Ville de Berthierville afin d'encadrer les modalités de partage des coûts, les mécanismes de facturation ainsi que les ajustements requis;

QUE la présente résolution soit adoptée à titre de mesure transitoire, limitée à la saison 2026-2027, et qu'elle ne préjuge pas des décisions futures quant au modèle de gouvernance et de financement de l'aréna Joannie Rochette;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Berthierville et à la direction régionale du MAMH.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-226

DÉCLARATION COMMUNE (BESOINS DE RÉFECTION DE LA GRANDE CÔTE EST) - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser M. le maire à signer la déclaration commune pour un Chemin du Roy digne de ce nom et une Route verte sécuritaire.

2026-05-227

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 2026-04-170, 2026-04-173, 2026-05-208 ET 2026-05-209

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'abroger les résolutions 2026-04-170, 2026-04-173, 2026-05-208 ET 2026-05-209.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Lyne Clermont dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 18 h 58. Le quorum est maintenu.

2026-05-228

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1087-1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – OMNIBUS ET LE RÈGLEMENT 1071-93-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CS18 À MÊME LES ZONES R16 ET A11, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES PROJETS INTÉGRÉS ET PERMETTRE LES PROJETS INTÉGRÉS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DANS LES ZONES I17 ET CS18

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De reporter à une date ultérieure les séances de consultation publique relatives à l'adoption de ces deux règlements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Lyne Clermont réintègre la séance à compter de 19 h 35



N° de résolution
ou annotation

2026-05-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 40.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire